



PÔLE D'ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
CHAUMONT-CHOIGNES

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS ET OPTIONNELS

OPTION PRATIQUE SPORTIVE

OPTION Disciplines enchainées ou Rugby

► POURQUOI ?

- Pour concilier passion et études
- Pour PRATIQUER : s'initier, découvrir ou se perfectionner dans une pratique sportive
- Pour connaître au mieux une activité sportive : règlement, entraînement...

► COMMENT ?

- 2 h par semaine
- Pratique essentiellement et quelques contenus théoriques
- Sur le site de l'établissement, en extérieur ou intérieur selon les conditions météo
- Évaluation : 16 points sur la pratique et 4 points sur les connaissances, le suivi et la progression au cours des 2 ans d'option

► POUR QUI ?

- Pour tous les élèves de la seconde à la terminale
- Du débutant au confirmé, filles et garçons!
- S'engager à participer aux compétitions UNSS/inter-agri en rapport avec l'activité choisie

► DANS QUELLES CONDITIONS ?

- Respecter le règlement intérieur de l'option (respect des horaires, assiduité, tenue adaptée, respect du matériel...)
- En rugby, pratique du sport collectif en extérieur ou en intérieur avec adaptation des règles et pratique de la préparation physique/musculation en période hivernale
- En disciplines enchainées, course à pied, VTT, bike & run, duathlon, raid ou préparation physique, vélo d'intérieur en cas de mauvaises conditions météorologique

OPTION HIPPOLOGIE – EQUITATION

► POURQUOI ?

- Pour concilier passion et études
- Pour poursuivre ou démarrer une pratique sportive
- Pour approfondir les connaissances dans le domaine du cheval

► COMMENT ?

- 3h par semaine (1h d'équitation, 1h d'hippologie, 1h de travail autour du cheval)
- Travail par groupe de niveau
- Au centre équestre de Chamarandes-Choignes à 1km de l'établissement
- Déplacement en bus

► POUR QUI ?

- Pour tous les élèves de la seconde à la terminale
- Du débutant au confirmé
- Possibilité de bénéficier des points au dessus de la moyenne pour la délivrance du diplôme, si l'option est suivie en classe de première et de terminale

► DANS QUELLES CONDITIONS ?

- Respecter le règlement intérieur de l'option (respect des horaires, assiduité, tenue adaptée, respect du matériel...)
- Une participation financière est demandée aux familles